

Favoriser le « passage à l'échelle » de l'autoconsommation collective

Mettre en œuvre l'autoconsommation collective à l'échelle d'un quartier ou d'un « îlot urbain »

L'autoconsommation collective permet à un groupe de personnes de consommer l'électricité qu'elles produisent grâce à leurs propres moyens de production, le plus souvent à partir de panneaux solaires photovoltaïques. Les producteurs et les consommateurs finaux doivent se regrouper au sein d'une Personne morale organisatrice (PMO). Dans le cadre de son projet de Microgrid – photovoltaïque autoconsommé mutualisé – réalisé au sein de la ZAC Bastide Niel (PIA Ville de demain), sur la rive droite de Bordeaux, la SAS d'aménagement Bastide Niel rencontre des difficultés de mise en œuvre opérationnelle de cette solution.

ENJEUX DE L'EXPLORATION

Le modèle autoconsommation/autoproduction offre plusieurs opportunités : encourager le développement des énergies renouvelables et améliorer les conditions de développement des énergies décentralisées, enjeu qui devient prépondérant avec le développement croissant des énergies renouvelables intermittente et de réduire les besoins de renforcement du réseau. Sur le plan sociétal, ce modèle répond à une aspiration des consommateurs à un modèle de développement économique local de production d'électricité « verte » qui permette de répondre à leur propre besoin. Face à ces opportunités, les enjeux de cette expérimentation concernent : la mise en œuvre de l'autoconsommation à l'échelle d'un quartier et la mise en place de nouveaux modèles d'usage.

Les freins à lever

- La complexité organisationnelle de la mise en œuvre de la Personne morale organisatrice (PMO) au regard de l'évolutivité du périmètre et des acteurs dans le temps (mise à jour des clés de répartition par le producteur d'énergie, modèle d'usage, sécurisation des acteurs en cas de sortie du dispositif, sécurisation du risque économique...),
- Les solutions limitées de panneaux photovoltaïques, les contraintes architecturales, les démarches de certifications,
- L'équilibre du modèle économique (financement de la PMO, taxes, coûts d'acheminement du TURPE...).

Les pistes à explorer

- L'étude du modèle économique des projets d'autoconsommation collective à l'échelle du quartier
- Le processus de certification des panneaux photovoltaïques en France pour répondre aux contraintes de délais et de coût des opérations de construction (mieux communiquer, rendre les dispositifs plus attractifs...)
- L'encouragement à la diversification des procédés pour favoriser le développement de la filière et répondre aux diverses contraintes architecturales
- L'inscription des projets dans le cadre des nouveaux appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) et la diffusion de l'information sur les aides de l'Etat (AAO et arrêtés ministériels)
- Elaborer une fiche technique et pratique sur la mise en place de la PMO

CARACTÈRE INNOVANT

Le caractère innovant repose sur le caractère encore expérimental de ces démarches. En effet, si l'autoconsommation collective d'électricité est permise depuis la loi TEPCV (ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016 (repris aux articles L315-3 à L315-4 du code de l'énergie) et précisée par le décret n°2017-676 du 28 avril 2017 (repris aux articles D315-1 à D315-9 du code de l'énergie), les freins soulevés dans le cadre du groupe verrou DIVD en 2018 n'ont été levés qu'à l'adoption de la loi du 22 mai 2019, dite loi PACTE, qui a lancé une expérimentation pour permettre à plusieurs bâtiments d'être raccordés à un même poste de transformation HTA/BT, celle-ci ayant été pérennisée très récemment par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat .

“EXPLORATEURS” PRÉSENTIS

Les explorateurs impliqués : La ZAC Bastide Niel à Bordeaux – Projet Microgrid, Le DIVD Lyon Confluence, le démonstrateur ABC à Grenoble

Les explorateurs pressentis : Les DIVD Paris-Saclay, Smartseille, Chamrousse, HEP à Mouvaux, Descartes 21 à Marne-la-Vallée, Digital Saint-Etienne, RSU, Lifi à Palaiseau, Ile Folien à Valenciennes, TEST à Aulnoy les Valenciennes et Carquefou. L'étude en cours dans le cadre d'un partenariat entre le PUCA et Enedis identifiera les autres pilotes et élargira les réflexions aux autres formes de coopération existantes ou émergentes pour répondre aux enjeux de l'autoconsommation.

MÉTHODE

- **Un projet démonstrateur** : Microgrid ZAC Bastide Niel à Bordeaux
- **Des retours d'expériences** : DIVD Lyon Confluence, démonstrateur ABC
- **La mobilisation des acteurs facilitateurs**: la DGEC, le CSTB, le PUCA, l'ADEME, les énergéticiens, les aménageurs...

DURÉE PRÉVISIONNELLE

La durée prévisionnelle d'incubation par le Lab' est de 12 mois.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagements du Lab

- Réunir la communauté de travail,
- Sélectionner des facilitateurs pertinents,
- Structurer la démarche de réflexion,
- Capitaliser et diffuser les enseignements.

Engagement du porteur de projet « Microgrid – Bastide Niel»

- Contribuer activement à la réflexion en apportant les éléments nécessaires à la compréhension du projet,
- Répondre aux sollicitations de la communauté d'expérimentateurs.

CONTACT

- Isabelle MORITZ, adjointe au chef de bureau des opérations d'aménagement, MTE/DGALN/DHUP/AD5
isabelle.moritz@developpement-durable.gouv.fr - 01 40 81 97 40 / 06 74 38 66 35
- Jean-Marie QUÉMÉNER, chef du bureau des opérations d'aménagement, DGALN/DHUP/AD5
Jean-marie.Quemener@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 37 23/06 73 08 05 45
- Boite fonctionnelle : Lab2051@developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le Lab2051 : <https://www.ecologie.gouv.fr/lab2051>